

## **DISCOURS D'OUVERTURE**

**PAR MONSIEUR LUCAS ABAGA NCHAMA**

*GOUVERNEUR DE LA BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE (BEAC),  
PRESIDENT DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE  
(COBAC)*

*Monsieur le Premier Vice Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée*

*Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC,*

*Monsieur le Secrétaire Général de la BEAC*

*Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire de l'UEMOA*

*Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC,*

*Monsieur le Directeur Général de la supervision bancaire de la Central Bank of Sudan,*

*Monsieur le Directeur de la Supervision des intermédiaires financiers de la Banque Centrale du Congo,*

*Monsieur le Directeur Adjoint de la Direction de la supervision bancaire de la Bank of Ghana,*

*Monsieur le Représentant de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest,*

*Messieurs les Représentants de l'Institut de Stabilité Financière de la Banque des Règlements Internationaux,*

*Messieurs les Directeurs Généraux de la BEAC*

*Messieurs les Directeurs Généraux des établissements de crédit,*

*Mesdames et Messieurs les délégués des pays membres du Comité,*

*Honorables invités,*

***Mesdames et Messieurs,***

Je voudrais tout d'abord vous dire tout le plaisir que la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ont à accueillir, ici à Yaoundé, les délégations des pays membres du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, à l'occasion de sa 15<sup>ème</sup> Assemblée annuelle. Je vous souhaite la bienvenue sur les terres de la CEMAC.

C'est la troisième fois que la COBAC a l'insigne honneur d'organiser ces assises. Les plus anciens se souviendront que la première fois, les membres du Comité s'étaient réunis ici Yaoundé pour la 4<sup>ème</sup> Assemblée annuelle en 1998 et la seconde fois à Libreville, au Gabon, pour la 12<sup>ème</sup> Assemblée annuelle.

L'Assemblée annuelle des superviseurs bancaires d'Afrique de l'Ouest et du Centre est une excellente opportunité qui est donnée à ses membres de réfléchir sur les grands thèmes de la supervision bancaire et sur l'évolution de l'environnement financier et réglementaire dans nos pays respectifs. Il s'agit d'un important forum d'échange d'idées et d'expériences qui a vu le jour en avril 1994 à Accra, au Ghana, sous l'impulsion du Comité de Bâle.

Au cours de cette assemblée, vous aurez des échanges sur les derniers développements de la supervision bancaire dans vos juridictions respectives. Vous discuterez également des réponses à apporter à la crise financière récente.

*Honorables Invités,*

*Mesdames et messieurs,*

Permettez-moi, de faire quelques remarques introductives sur ce dernier thème dont l'actualité et l'importance n'échappent à personne.

Il est aujourd'hui admis que cette crise est la conséquence d'une combinaison de facteurs au rang desquels, je citerai :

- une mauvaise allocation de la liquidité accumulée durant les années de forte croissance économique dans le monde ;
- la dérégulation du système bancaire et financier ;
- les retours sur investissement dans le secteur financier sans lien avec le rendement de l'économie réelle ;
- les lacunes dans le contrôle et la gestion des risques, notamment l'abandon de l'analyse de la solvabilité de l'emprunteur et de la qualité des actifs ;
- une inadéquation du système de supervision bancaire.
- l'insuffisance des fonds propres pouvant absorber les pertes

Je me réjouis de constater la mobilisation internationale qui s'en est suivie, notamment au sein du G20 et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Les mesures annoncées permettent d'envisager à très court terme un renforcement de la solidité des différents systèmes bancaires et financier avec, en prime, une amélioration de la qualité de la supervision et de la régulation de ce secteur.

Vos échanges aux cours de cette Assemblée annuelle vous permettront, j'en suis convaincu, de mieux appréhender les réponses à apporter à la crise financière à l'échelle internationale et d'apprécier les efforts accomplis dans les différents pays membres afin de limiter les conséquences négatives de cette crise.

***Honorables Invités,***

***Mesdames et messieurs,***

D'après les résultats d'une première enquête menée par la COBAC en 2008, la crise financière n'avait pas eu un impact significatif direct sur les établissements de crédit de la CEMAC. Une seconde enquête est en cours d'achèvement pour apprécier les conséquences indirectes, dites de « *second tour* », de cette crise sur la qualité du portefeuille d'engagements de ces établissements.

Si les établissements de crédit de la CEMAC ont été faiblement exposés à cette crise, c'est notamment en raison du cadre réglementaire en vigueur qui limite fortement la détention des actifs en devises et/ou à l'extérieur de la CEMAC, la vigilance de l'organe de supervision qui n'a jamais admis des placements non sécurisés par les établissements assujettis, le faible degré d'intégration des banques et des deux marchés financiers dans le système bancaire et financier mondial et la situation de liquidité confortable des banques qui a contribué à éloigner le risque lié à d'éventuelles difficultés de refinancement.

En outre, afin d'amener les établissements de crédit de la CEMAC de mieux couvrir leurs risques et faire face aux chocs divers, l'organe de supervision régional a décidé de relever significativement le niveau du capital social minimum exigé. Il a ainsi été porté à 10 milliards de francs CFA pour les banques et à 2 milliards de francs CFA pour les établissements financiers. Cette mesure s'inscrit en droite ligne des actions récemment mises en œuvre par la COBAC pour renforcer la solvabilité des établissements assujettis, leur gouvernance et leurs systèmes de contrôle interne.

A ces actions, j'ajouterais que la COBAC a maintenu sa fermeté vis-à-vis des établissements qui se mettent en infraction par rapport à la réglementation bancaire. Des rappels à l'ordre et des injonctions à l'effet de rétablir la conformité dans un délai raisonnable leurs sont systématiquement adressés. Et lorsque les manquements constatés persistent, l'organe de supervision régional n'hésite pas à ouvrir des procédures disciplinaires et à infliger les sanctions appropriées aux établissements de crédits et aux dirigeants sociaux concernés.

Cette action nous permet aujourd'hui de maintenir, malgré la crise financière, un système bancaire qui présente une situation financière globalement satisfaisante. Les établissements de crédit qui ont connu quelques soubresauts en rapport avec des insuffisances en matière de gouvernance sont aujourd'hui sous surveillance rapprochée et je suis persuadé que les mesures en cours permettront d'obtenir les résultats escomptés.

***Honorables Invités,***

***Mesdames et messieurs,***

Au cours de vos travaux, vous partagerez vos expériences en matière de supervision dans vos juridictions respectives. Vous aurez sûrement présents à l'esprit les dernières

propositions du Comité de Bâle relatives aux fonds propres et à la liquidité. C'est d'ailleurs sur ces questions que vous avez choisi de concentrer votre attention pendant les deux jours de séminaire qui ont précédé la présente Assemblée. Je vous encourage à profiter de cette occasion pour asseoir votre position commune sur ces nouvelles orientations qui sont appelées à redessiner le cadre de la supervision bancaire au cours des prochaines années.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour renouveler mes vifs remerciements à l'Institut de Stabilité Financière (FSI), à travers Messieurs Jean-Philippe SVORONOS et Amarendra MOHAN pour le soutien constant qu'ils apportent à notre Comité

C'est en s'affirmant ainsi comme un espace de franche collaboration et de solidarité que le Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre participera à la diffusion de bonnes pratiques en matière de supervision dans nos juridictions. Pour cela, je vous exhorte à accroître la coopération et la communication entre vos institutions respectives, en dehors du cadre de ces Assemblées annuelles, de manière à mieux faire face aux problématiques communes.

*Honorables Invités,*

*Mesdames et Messieurs,*

Je souhaite, une fois de plus, la bienvenue et un séjour agréable aux délégués venus de l'extérieur de la CEMAC. Je reste persuadé que les travaux de cette Assemblée annuelle se dérouleront dans l'esprit habituel de franche collaboration et de fraternité.

Je déclare ouverts les travaux de la 15<sup>ème</sup> Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je vous remercie de votre attention.